

Nombre de membres**en exercice:** 11**Séance du vendredi 10 juillet 2020**

L'an deux mille vingt et le dix juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 03 juillet 2020, s'est réunie sous la présidence de Christian TOUHÉ-RUMEAU.

Présents : 9**Représentés:** 2

Sont présents: Olivier BIERER, Marie-Rose DEBRANCHE, Jessica DRIARD, Robert FASOLO, Marie-Claude GÉLAS, Valerie LANEQUE, Christian SAÛM-DECUNS, Cyril SCRIVE, Christian TOUHÉ-RUMEAU

Votants: 11

Représentés: Philippe GIRONI, Rose Marie HIGOA

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Christian SAÛM-DECUNS

Monsieur le Maire demande le rattachement d'une délibération non prévue à l'ordre du jour ; après s'être concertés sur le sujet à traiter : Désignation d'un délégué au sein du syndicat "agence de gestion et développement informatique" agedi, les membres de l'assemblée délibérante acceptent la proposition de Monsieur le Maire.

LECTURE ET APPROBATION SEANCE DU 23 JUIN 2020

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 23 juin 2020.

Les membres présents n'émettent ni observation ni remarque, l'approuvent à l'unanimité et le signent.

Objet : Désignation du délégué et de ses 3 suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2020 - DE 2020_031

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal qu'il convient, compte tenu de la prochaine élection sénatoriale du 27 septembre 2020, d'élire un délégué et trois suppléants.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 2 août 2013 relative à l'élection des sénateurs,

Vu l'article R131 du Code électoral,

Vu les articles L.283 à L.293 du Code Electoral

Considérant que le délégué et les trois suppléants sont élus au scrutin secret majoritaire à deux tours

1- Le Président de séance invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du délégué

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : onze
- Bulletins blancs ou nuls : zéro
- Suffrages exprimés : onze

- Majorité absolue : six

A obtenu :

- Monsieur Christian TOUHÉ-RUMEAU : onze voix

Monsieur Christian TOUHÉ-RUMEAU ayant obtenu la majorité absolue est désignée déléguée titulaire

2- Le Président de séance invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des trois suppléants

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : onze
- Bulletins blancs ou nuls : zéro
- Suffrages exprimés : onze

- Majorité absolue : six

Ont obtenu :

- Monsieur Olivier BIERER : onze voix
- Monsieur Christian SAÛM-DECUNS : onze voix
- Madame Marie-Claude GÉLAS : onze voix

Messieurs Olivier BIERER, Christian SAÛM-DECUNS, Madame Marie-Claude GÉLAS ayant obtenu la majorité absolue sont désignés délégués suppléants.

Objet : DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SEIN DU SYNDICAT "AGENCE DE GESTION ET DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE" AGEDI - DE 2020 032

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de son élection en date du 23 mai 2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La collectivité, relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DESIGNE** Monsieur Christian SAÛM-DECUNS, troisième Adjoint au Maire, domicilié à 303 rue de la Hout "hameau du Balagué" 32330 MOUCHAN, adresse mail : ch.sd@orange.fr et numéro de téléphone : 06 83 85 28 06 , comme délégué de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

**L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus à délibérer,
Monsieur le Maire lève la séance à 19 H 30**

LE MAIRE,

LES CONSEILLERS,